

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 1^{er} AVRIL 2019**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : - Mr Jean Baptiste FERRER- Mr Laurent RIVES
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Christian JIMENEZ - Mr Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE - Mr Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE : Mme Michèle ALBERT - Mr Didier CABROL
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE : Mr Denis LAUSSE
- Commune de SAINT DENIS : Mme Chantal CONSTANSA- Mr Michael LAURENT- Mr Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC: Mr Eric BETEILLE - Mr Philippe HORTALA - Mr Eric MICHEL - Mr HERRERO David
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS- Mr Davis FERRE
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS - Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA

Absents :

Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac-Cabardès)- Mr Guy JALABERT (Fraisie-Cabardès) - Mr Régis HUC (Labastide-Esparbairénque) - Mr Jean-Claude PECH (Latourette-Cabardès) -Mr Gilbert BATLLE (Mas-Cabardès) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardès) - Mr Francis BELS (Roquefère) -Mme Céline VINCENT - (Saissac)- Mr Daniel GERI (Villardonnél)

Absents excusés :

Mme Martine GARCIA (Villardonnél)

Procuration :

Mr Paul GRIFFE de la commune de Cuxac-Cabradès à Mr Philippe HORTALA
Mr Jean-Pierre BOUISSET de la commune de Cuxac-Cabardès à Mr Cyril DELPECH

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 27 votants dont 2 procurations.

En ouverture de séance, Monsieur Le Président tiens à apporter son soutien et la solidarité du Conseil Communautaire à Monsieur Plagnes, Maire de la commune de Fontiers-Cabardès qui a fait l'objet d'une agression.

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Cabrol, nouveau conseiller communautaire de la Commune de Laprade et informe l'assemblée de la prise de fonction de Maire de Madame Albert sur cette même commune.

Monsieur Le Président informe de la situation de la commune de Mas-Cabardès où le maire a démissionné. Des élections sont en cours.

Concernant le Conseil Communautaire de ce soir, Monsieur Le Président informe l'assemblée que le rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Ce point est uniquement obligatoire pour les EPCI dont une commune membre présente une population supérieure à 3 500 habitants. Pour autant, la volonté est d'effectuer une présentation des orientations du budget 2019 avant son vote le 9 Avril.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de valider le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février.

Tous pour

- Convention de mise à disposition de Personnel à la SEMBE

Monsieur Le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition de Personnel entre la Communauté de Communes et la SEMBE sous la forme d'une convention de prestation de service. L'objet est que la Communauté de Communes facture à la SEMBE une prestation pour la gestion de la SEMBE en fonction du temps passé par l'agent responsable du service développement économique aménagement de l'espace.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27

COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Convention annuelle avec la mission locale de l'Ouest Audois

Monsieur Barthas, vice-président en charge de l'enfance jeunesse informe que la Mission Locale de l'Ouest Audois président par Monsieur Dupré est chargée de l'orientation professionnelles des personnes de 16 ans à 25 ans qui sont déscolarisées. Des permanences sont ainsi organisées sur 4 communes, Salsigne, Villardonnel, Cuxac et Saissac. Au total, 82 jeunes du territoire sont suivis par la MLOA. L'objet est de renouveler le partenariat entre la Communauté de Communes et la MLOA pour l'année 2019 au travers d'une convention annuelle portant une participation financière à 12 126 €. Monsieur Herrero rejoint la séance, le nombre de votants passe de 27 à 28.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

COMMISSION FINANCES PERSONNEL SOCIAL

- Sélection des offres du marché : Construction d'un local technique à la piscine intercommunale

Monsieur Saxe explique à l'Assemblée qu'une consultation à procédure adaptée a été lancée dans le cadre d'un marché de travaux dédiés à un aménagement de la piscine intercommunale.

Pour rappel, ces travaux ont plusieurs objectifs :

- Créer un espace de stockage pour le matériel de la piscine.
- Améliorer l'isolation des vestiaires et des bureaux par l'extérieur
- Changement de menuiseries.
- Mise en conformité du système de chauffage.
- Reprise de la façade par une peinture.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur Le Président propose d'attribuer le marché Construction d'un local technique à la piscine intercommunale de la façon suivante :

- LOT n°1 GROS ŒUVRE à la SAS CDS domiciliée 32 rue des Violettes 11 600 VILLALIER pour un montant total H.T de 42 055.50 € H.T soit 50 466.60 € TTC.
- LOT n° 2 PLATRERIE à la SARL PERIES domiciliée 7 Avenue Frédéric Passy, 11400 Castelnaudary pour un montant total H.T de 9 291.45 € soit 11 149,74 € TTC.
- LOT n° 3 CARRELAGES à la EURL SERRANO DANIEL domiciliée 32 impasse Alphonse Allais 11 600 Conques-sur-Orbiel pour un montant total H.T de 1 383.30 € soit 1 659.96 € TTC.
- LOT n° 4 MENUISERIES (variante) à la SCOP NB2S domiciliée 11 000 Carcassonne pour un montant total H.T de 12 569.48 € H.T soit 15 083.38 € TTC
- LOT n° 5 ELECTRICITE à la société VERM domiciliée 3 Rue de Verdun, 11700 Capendu pour un montant total H.T de 5 829.00 € H.T soit 6 994.80 € TTC
- LOT n° 6 ENDUITS de FACADE à la SARL Ravalement 2000 domiciliée ZI la Bouriette rue Charles Portal 11000 Carcassonne pour un montant total H.T de 19 349.80 € H.T soit 23 219.76 € TTC
- LOT n° 7 PEINTURES à la SARL CAUDEBRONDE PEINTURES domiciliée Quai de la Dure 11 390 CAUDEBRONDE pour un montant total H.T de 2 560.70 € soit 3 072.84 € TTC

VOTE

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- GAL du Carcassonnais : demande de subvention Moulin à papier de Brousses

Monsieur Hortala fait part à l'assemblée de la demande de subvention du moulin à papier de Brousses dans le cadre du Groupe d'Action Local du Carcassonnais. Dans la continuité de la première étude, le Moulin à papier de Brousses a déposé un second dossier de demande de subvention consistant à concrétiser une optimisation du chemin de visite de l'atelier et à développer l'organisation d'activités culturelles. Le montant de l'aide est de 2 000 €.

Monsieur Le président précise que la Communauté de Communes prévoit dans un budget un montant de 10 000 € consacré à son soutien aux projets présentés au GAL. Il y a donc des choix à faire pour respecter le montant alloué.

Monsieur Le Président propose de valider cette demande.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Convention d'adhésion au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Monsieur Saxe précise que la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 14 avril 2016 imposent des obligations aux utilisateurs de données personnelles.

Le centre de gestion de la Fonction Publique de l'Aude propose d'accompagner les collectivités pour un accompagnement permettant l'application de la cette loi.

Depuis le 1er janvier 2019, la convention pour le service Délégué à la Protection (DPD) mutualisé proposé par le CDG 11 a évolué, notamment sur trois points :

- 1) La tarification
- 2) Les prestations
- 3) La désignation du Délégué à la Protection des Données

La tarification pour l'établissement s'établit, conformément à l'article 4 de la convention, pour un montant de 200€ par journée d'intervention.

Il est estimé un besoin de 8 jours d'intervention soit un total de 1 600 €.

Pour information, le démarrage du service serait fixé à partir de la semaine n°43 de l'année 2019.

Monsieur Ferrer ajoute que la mise en application de cette loi n'est pas à négliger, il s'agit d'un travail important nécessitant un suivi et la nomination d'un référent. Après recherche, Monsieur ortala précise que ce référent ne peut pas être un élu.

Monsieur Le Président propose de valider la convention d'adhésion à ce service telle que présentée.

VOTE

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Vente parcelle propriété de la Communauté de Communes

L'objet est de vendre pour un euro, une parcelle section AB n°155 au numéro provisoire 'b' localisée sur la commune des Ilhes et qui appartient à la Communauté de Communes. L'acquéreur est Monsieur Bernard Roger, le propriétaire de l'habitation qui jouxte le siège social de la Communauté de Communes. Les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Iché demande à ce qu'un accès à la rivière soit garanti.

Monsieur Le Président répond qu'une bande de 2.50 mètres restera de la propriété de la Communauté de Communes afin d'accéder à la rivière à l'arrière du bâtiment.

VOTE

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

- Débat d'Orientation Budgétaire : présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019

Monsieur Saxe procède à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire. Le Rapport est joint à ce présent compte rendu.

A la fin de la présentation du compte administratif de la Communauté de Communes une analyse du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement est effectuée.

Monsieur Le Président fait part que le taux d'épargne brute de la CDC (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de 10,67 %

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Monsieur Le Président rappelle qu'en début de mandat, ce taux était de 4.4 %

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la Communauté de Communes est de 4,66 années.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. (le remboursement du capital de la dette pour le Très Haut-Débit démarre en 2021). La Communauté de Communes a donc une forte capacité de désendettement.

Un échange a lieu concernant la mise en place de la redevance spéciale Gros Producteur qui est un projet travaillé par la commission environnement en 2019 pour une application en 2020.

Monsieur Saxe explique le principe de la redevance spéciale gros producteur qui consiste à définir une quantité produite de déchets pour classer une entreprise ou usager en gros producteur. L'objet est ensuite de facturer à l'usager la quantité produite de déchets en déduisant le montant de la TEOM payée.

Monsieur Béteille réitère un point de vigilance, celui de ne pas trop faire payer certaines activités telles que les maisons de retraites.

Monsieur Le Président répond que ce système de redevance incite fortement les concernés à trier davantage leurs déchets et rétablie une forme de justesse en faisant contribuer davantage les producteurs.

Concernant le FPIC Monsieur Béteille rappelle que lors du vote en juillet 2018, il avait clairement exprimé son opposition à une répartition libre du FPIC. La commune de Saissac qui présente un revenu par habitant très bas avec de nombreuses familles en difficultés financières est doublement pénalisée avec ce système. Il s'oppose à voter un budget avec une inscription du FPIC en répartition libre.

Monsieur Le Président répond que le FPIC a été ciblé pour financer l'autofinancement du CIAS, autofinancement assuré par la Communauté de Communes. Monsieur Le Président rappelle que toutes les communes et les habitants ont le même droit, celui d'avoir accès aux services du CIAS indépendamment de la répartition du FPIC. Les communes qui n'ont pas eu de FPIC en 2018 ont aussi le droit d'avoir accès aux services du CIAS. Monsieur Le Président propose à Monsieur Béteille de participer au bureau de la Communauté de Communes qui traitera ce sujet. Il faut savoir que le FPIC est communiqué au mois de juin de chaque année. A ce jour, sans l'obtention des chiffres précis il est difficile de formuler des propositions.

Monsieur Le Président note la demande de Saissac, celle consistant ce que la commune de Cuxac-Cabardès contribue à part égale avec celle de Saissac ou celle d'attribuer un montant à l'habitant en tenant compte de la population des communes.

Monsieur Le Président souhaite revenir sur les recettes de l'IFER (recettes des éoliennes) et son montant. Les recettes générées par l'IFER représentent 36.5 % de la fiscalité des ménages. Autrement dit, sans l'IFER, la fiscalité locale en direction des ménages devraient être augmentées de 36.5 % ce qui remettrait en cause l'entité même 'Montagne Noire'. Monsieur Le Président valorise alors le travail de la Charte de développement des énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïque dont l'objectif est de mieux encadrer le développement de ces énergies tout en favorisant plus de retombées pour le territoire.

21 h 30 fin de séance